

**Procès-verbal de la 9<sup>e</sup> réunion  
de l'Assemblée générale  
du SEECR  
tenue le 13 mai 2008**

---

Liste de présences : M<sup>mes</sup>, MM.

Arsenault, Mélanie	Fortier, Gaëtan	Perron, Annie
Arsenault, Réal	Gaudreau, Claude	Picard, Francine
Asselin, Leslie-Karen	Girard, Jean-François	Ross, Michel
Banville, Marcel	Godbout, Geneviève	Saint-Onge, Jocelyn
Bélanger, Jean-Marc	Hupé, Lucie	Saint-Pierre, Michel L.
Charrette, E. Cybèle	Lapointe, Philippe	Simard, Jean
Chénard, Jacqueline	LeBel, Georges	Thébault, Marie-Armelle
Côté, Monique	Lepage, Monique	Tremblay, Diane
Dancause, Alain	Lévesque, Sylvain	Trickey, Colette
Dion, Alain	Marquis, Jeanne	Valotaire, Suzanne
Dubé, Claire	Morazain, Julie	Vézina, Isabelle
Dumais, Doris	Pelletier, Denis	Vignola, Kurt
Dumont, Danièle		

Président : M. Jean-François Girard

Prise de notes : M. Georges LeBel

**ORDRE DU JOUR MODIFIÉ**

01. Ouverture de l'assemblée;
02. Adoption de l'ordre du jour;
03. Accueil des nouvelles et nouveaux membres;
04. Information, suivi et questions;
05. Période de vacances;
06. FAC : négo ad hoc;
07. Avenir de la FAC;
08. Divers : PLAR et CACE;
09. Levée de l'assemblée.

**01. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée débute à 15 h 15.

## 02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Alain Dion demande d'ajouter deux éléments au point divers : le PLAR et environnement pour Cybèle Charrette qui se joindra bientôt à l'Assemblée.

PROPOSITION de Claude Gaudreau  
appuyée de Gaëtan Fortier

**« L'ordre du jour est modifié et adopté. »**

Adoptée à l'unanimité.

## 03. ACCUEIL DES NOUVELLES ET NOUVEAUX MEMBRES

Audrey Lavoie, enseignante en économie, est accueillie membre du SEECR. Nous lui souhaitons la bienvenue.

## 04. INFORMATION, SUIVI ET QUESTIONS

Julie Morazain, responsable des pratiques syndicales et des droits nouveaux, nous informe des prochains rendez-vous, soit l'Assemblée générale annuelle le lundi 26 mai au matin suivie d'un dîner collectif. Elle invite les gens à poser leur candidature aux différents comités. Il y aura aussi la Fête de la reconnaissance par les pairs où nous soulignons le travail des bénévoles et les départs à la retraite des profs sous la forme d'un « 4 à 6 », le lundi 2 juin.

Un membre s'informe de l'opération « 59 ».

L'opération fonctionne très bien dans les conseils d'administration.

## 05. PÉRIODE DE VACANCES

Georges LeBel, en l'absence de Philippe Beaulac et membre du Comité exécutif, présente le projet d'entente pour les vacances 2007-2008. Le congé commencerait le vendredi 13 juin et le début de la disponibilité serait fixé au lundi 18 août pour un début des cours le lundi 25 août 2008.

PROPOSITION de Georges LeBel  
appuyée de Kurt Vignola

**« Que la période de vacances pour 2007-2008 débute le vendredi 13 juin et que la rentrée du personnel enseignant soit fixée au lundi 18 août 2008. »**

Adoptée à l'unanimité.

## 06. FAC : NÉGO AD HOC

Invités : MM. Guy Desmarais et Jean-Claude Drapeau du Comité de direction de la FAC

Documentation : Entente de principe modifiant la convention collective 2005-2010 en application des dispositions de la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public (L.Q., 2005, chapitre 43). (par voie électronique le lundi 12 mai 2008)

*FACActualité*, volume 8, numéro 15, mai 2008 (disponible lors de l'Assemblée)

Tableau comparatif de la loi et de l'entente de principe de décembre 2005.

Claude Gaudreau, coordonnateur du Comité exécutif, présente une mise en contexte. Il rappelle les différentes étapes depuis l'Assemblée générale annuelle de l'an dernier. Il mentionne que le retrait des DEC au SFC (Service de la formation continue) n'était pas dans le mandat initial. Cependant, cette clause spéciale ne touche que peu de membres, sauf au Collège de Vanier où les ressources seraient protégées jusqu'à la fin de la convention collective actuelle. Claude complète en disant que cette clause, dans le contexte actuel avec les Tables interordres et la façon de développer des AEC dans les collèges, serait retirée de notre convention collective avec l'entente de principe actuelle. Il complète en disant que nous serions dans une meilleure position pour la prochaine négociation avec les autres fédérations si ce dossier est réglé. Enfin, il conclut que le Comité exécutif du SEECR et le Conseil intersyndical de la FAC recommandent cette entente.

Guy Desmarais, vice-président aux communications et au développement à la FAC, présente le contenu de l'entente de principe en précisant la nécessité de la mise à parité avec les autres fédérations. Il mentionne que l'entente inclut deux concessions, soit le droit reconnu au Collège pour l'évaluation des enseignantes et enseignants et le retrait des DEC au SFC. L'entente est en annexe.

Un membre s'interroge sur le déroulement de cette négociation compte tenu du mandat de l'automne sans les DEC au SFC. Claude indique que cette négociation avait été interrompue en décembre puis réouverte quand la FAC a mieux cerné les ressources pour les DEC au SFC compte tenu de l'analyse au Collège de Vanier.

Les membres procèdent au vote.

PROPOSITION d'Alain Dion

appuyée d'Alain Dancause

**« Le Comité exécutif du SEECR recommande l'adoption de l'entente de principe du 9 mai 2008 entre la FAC (Fédération autonome du collégial) et le CPNC (Comité patronal de négociation des collèges) pour modifier la convention collective 2005-2010. »**

Adoptée à l'unanimité. 31 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Un membre veut savoir si l'entente va s'appliquer au Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Lionel-Groulx. Jean-Claude Drapeau et Guy Desmarais répondent que si le syndicat le demande, il pourra profiter de l'entente. Jean-Claude Drapeau s'engage à prendre contact avec le syndicat pour les informer que la FAC a une entente de principe. Il leur suggèrera de vérifier par la suite avec leurs membres et le ministère.

Le résultat du retour de mandat sur l'entente de principe sera connu lors de l'Assemblée fédérative du 27 au 30 mai 2008.

## 07. AVENIR DE LA FAC

Invités : MM. Guy Desmarais et Jean-Claude Drapeau du Comité de direction de la FAC

Le Comité exécutif du SEECR recommande :

CONSIDÉRANT que la FAC doit se redéfinir à la suite du départ du Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Lionel-Groulx;

CONSIDÉRANT que la FAC doit se restructurer pour s'adapter à ses moyens financiers;

CONSIDÉRANT que la FAC doit se préparer à la défense des intérêts des enseignantes et enseignants lors de la prochaine négociation;

Le SEECR affirme son adhésion à un syndicalisme qui :

- s'appuie sur la consultation régulière des Assemblées générales;
- se centre sur une analyse pédagogique des besoins des enseignantes et enseignants;
- défend les conditions d'exercice de la profession;
- informe de manière soutenue et transparente les syndiquées et syndiqués et les syndicats;
- s'incarne dans des élues et élus issus des assemblées générales et dont les mandats sont limités.

Claude Gaudreau fait une brève présentation s'appuyant sur le questionnement autour de la solidarité et du ralliement à la suite du départ du Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Lionel-Groulx et du questionnement dans certains syndicats. Il faut se questionner sur notre avenir autant financier que politique.

Jean-Claude Drapeau, président de la FAC, brosse un bref historique des luttes de la FAC notamment sur les 173 heures (reconnaissance du temps de travail). L'organisation est questionnée sur son type de syndicalisme dit de résistance et sur la capacité de mener à terme certains dossiers. Il souligne une fracture dans la fédération basée entre autres sur les attentes des collèges de villes et des régions. Il faut donc repositionner la FAC.

Les assemblées fédératives de mai et de novembre 2008 verront à donner à la FAC un nouveau pacte fédératif qui sera une mise à jour des principes fondateurs de la fédération en 1988.

La FAC doit continuer à exister comme troisième force syndicale de profs de cégeps en lien avec la prochaine négociation. Il faut aussi rebâtir une mobilisation.

Des membres commentent leurs perceptions de la FAC et du syndicalisme en général.

À la suite d'une question d'un membre, Jean-Claude précise que le point à l'ordre du jour vise à partager des réflexions, échanger des points de vue, etc. dans le but d'alimenter le Comité de direction qui présentera un bilan et une analyse à l'Assemblée fédérative de mai pour une prise de décision à l'Assemblée fédérative de novembre 2008 sur le nouveau pacte fédératif.

Un membre s'interroge s'il y a des changements en vue pour le fonctionnement au quotidien de la FAC. Une autre questionne le fait que la relève est difficile quand certains des élus à la FAC sont très bien installés et difficilement délogeables. Quelqu'un d'autre se questionne s'il n'y a pas d'opposition systématique au Conseil intersyndical freinant le traitement adéquat des dossiers. Un autre souligne l'importance d'un travail de base pour les nouvelles et nouveaux profs en éducation et formation syndicale. Un membre est déçu que les principes fondateurs de la FAC notamment la limitation des mandats pour un renouvellement est questionnée voire contournée et y voit un échec de la FAC. Quelqu'un souligne qu'il faut choisir ses luttes et savoir s'arrêter.

Un membre questionne la mise en demeure contre le syndicat de Lionel-Groulx pour se rétracter sur certains propos dits mensongers émis par un membre du Comité de direction de la FAC. Jean-Claude répond que cela visait à protéger l'intégrité de la FAC après consultation du Comité proFAC à Lionel-Groulx et du Comité d'urgence du Conseil intersyndical. Il n'y aura pas de suite, même si la rétractation n'a pas eu lieu. Claude soumet la proposition du Comité exécutif.

PROPOSITION de Claude Gaudreau  
appuyée de Gaëtan Fortier

**CONSIDÉRANT que la FAC doit se redéfinir à la suite du départ du Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Lionel-Groulx;**

**CONSIDÉRANT que la FAC doit se restructurer pour s'adapter à ses moyens financiers;**

**CONSIDÉRANT que la FAC doit se préparer à la défense des intérêts des enseignantes et enseignants lors de la prochaine négociation;**

**Le SEECR affirme son adhésion à un syndicalisme qui :**

- **s'appuie sur la consultation régulière des Assemblées générales;**
- **se centre sur une analyse pédagogique des besoins des enseignantes et enseignants;**
- **défend les conditions d'exercice de la profession;**
- **informe de manière soutenue et transparente les syndiquées et syndiqués et les syndicats;**
- **s'incarne dans des élues et élus issus des assemblées générales et dont les mandats sont limités.**

Adoptée à l'unanimité.

## **08. DIVERS**

PLAR

Cybèle Charrette mentionne que son projet PLAR (Programme local d'aide à la recherche) a été refusé sur la base de l'entente sur la tâche, laissant porter l'odieux sur le SEECR.

Claude rappelle que le Collège avait mentionné que le PLAR pourrait changer de nom et être financé autrement. Le Comité exécutif fera la mise au point auprès du Collège.

### Environnement

Cybèle Charrette fait la demande aux profs de l'informer sur les projets relatifs à l'environnement dans leurs cours.

## **09. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de lever l'assemblée à 17 h 25.